

FAMILLE

MARDI 10 JANVIER : Publication d'une question écrite du député Gérard Seul (PS, Seine-Maritime) sur la résidence alternée pour les enfants de parents séparés (en attente de réponse du secrétariat d'État chargé de l'Enfance).

1. Gérard Leseul soulève la question du choix de mode de garde des enfants dans le cadre d'une séparation des parents et plus particulièrement sur la nécessité, selon lui, d'encourager la mise en place de la résidence alternée. Chaque année, près de 350 000 couples se séparent, ce qui entraîne la mise en place d'un mode de garde adapté pour les 200 000 enfants issus de ces unions. Dans la majorité des cas, le mode de garde consacré est la résidence principale chez l'un des parents avec un droit de visite bimensuel pour l'autre parent. Le parent qui n'obtient pas la garde principale ne peut passer que 4 jours par mois avec l'enfant.

2. Le député interroge le Gouvernement sur sa capacité à organiser une discussion parlementaire afin de modifier le droit français pour consacrer la résidence alternée comme mode de garde premier des enfants de parents séparés.

RÉFORME DES RETRAITES

MARDI 10 JANVIER : Présentation de la réforme des retraites

La réforme des retraites a été présentée par le Gouvernement ce mardi 10 janvier dans le cadre d'une conférence de presse, en amont du PLFSS rectificatif qui sera présenté en Conseil des ministres le lundi 23 janvier. Outre les mesures les plus emblématiques de la réforme (à savoir le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'annonce de la diminution des régimes spéciaux), les mesures qui concernent spécifiquement la famille sont :

► La création d'une assurance vieillesse des proches aidants

• Une assurance-vieillesse destinée aux aidants va être créée sur le modèle de celle des parents au foyer. Les aidants familiaux, contraints de réduire leur activité pour s'occuper d'un proche parent ou d'un enfant, pourront valider des trimestres. Ce dispositif pourra également être appliqué aux aidants de personnes extérieures au cercle familial et aux aidants d'enfants ayant

un taux d'incapacité inférieur à 80% et éligibles à un complément d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

► Des mesures favorables pour la retraite des femmes

• En France, ceux qui s'arrêtent de travailler pour s'occuper d'une personne âgée ou d'un proche handicapé sont aux deux tiers des femmes. Désormais, ce temps passé comme aidant donnera droit à des trimestres gratuits de cotisation. Environ 40.000 personnes sont concernées.

• Les périodes validées au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) seront prises en compte dans le dispositif « carrières longues » pour celles qui ont commencé à travailler avant 20 ans : plus de 3 000 femmes pourront ainsi partir plus tôt à la retraite.

• Ces périodes seront comptabilisées dans le calcul du minimum de pension majoré, via l'augmentation des petites pensions des femmes ayant dû interrompre leur activité pour s'occuper de leurs enfants.

• L'âge d'annulation de la décote à 67 ans est maintenu : Elisabeth Borne a annoncé que l'âge d'annulation de la décote ne reculera pas et restera fixé à 67 ans. Cela signifie qu'à cet âge, qu'une personne ait ou non tous ses trimestres, elle touchera une retraite complète. Aujourd'hui, 20 % des femmes doivent travailler jusqu'à 67 ans pour ne pas voir leur retraite amputée, contre 10 % des hommes.

• Le Conseil d'orientation des retraites prévoit d'ouvrir un chantier sur la modernisation des droits familiaux et l'unification du système de réversion, pour corriger les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes.

Le projet, qui prendra la forme d'un PLFSS rectificatif, sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du lundi 30 janvier (commission des Affaires sociales) et à partir du lundi 6 février (séance publique). Le Sénat devrait ensuite l'examiner entre fin février et début mars ; avant une adoption définitive vers fin mars au plus tard et une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

FIN DE VIE

La convention citoyenne sur la fin de vie, réunie pour sa 3^{ème} session du vendredi 6 au dimanche 8 janvier, a abordé le thème clivant de « l'aide active à mourir », sans chercher pour autant à atteindre un « consensus » ; d'après la présidente du comité de gouvernance de la convention Claire Thoury.

Cette troisième session a notamment été marquée par une table ronde autour du « droit à mourir », tenue samedi avec le président de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD) Jonathan Denis, et la présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) Claire Fourcade. L'échange a permis d'évoquer pour la première fois au sein de la convention citoyenne la question de « l'aide active à mourir ».

Au cours de la table ronde, l'ADMD et la SFAP ont fait part de leurs points de convergence, les deux organismes prônant une meilleure application de la loi Claeys-Leonetti de 2016 et un renforcement des soins palliatifs. Leurs divergences portent principalement sur « l'aide active à mourir ».

Jonathan Denis (ADMD) défend le « quoi-qu'il-en-coûte pour les soins palliatifs » mais souhaite en même temps que l'aide active à mourir soit légalisée.

Pour Claire Fourcade (SFAP), la loi actuelle « donne déjà les outils nécessaires pour accompagner tous les patients [mais] est mal appliquée ». En effet, la France compte 200.000 personnes chaque année n'ayant

pas accès aux soins palliatifs. Claire Fourcade est en outre réticente à l'idée de s'inspirer des pays ayant légalisé l'aide active à mourir, constatant un manque de données disponibles : « par exemple, il n'y a pas d'étude d'impact en Belgique sur les lois de la fin de vie », pointe-t-elle. L'ADMD regrette de même ce manque de données et l'absence d'un fichier national pour les directives anticipées.

Claire Fourcade cite également le sondage OpinionWay, réalisé en octobre 2022 pour la Sfap, qui indique que 85% des acteurs de soins sont défavorables à une évolution de la législation de la fin de vie. À cela, l'ADMD répond que 78% des Français se sont dits en faveur d'une évolution de la législation, selon une étude Ifop également parue en octobre 2022. Du côté du ministère, les derniers chiffres partagés montrent que les Français sont en majorité peu concernés et mal informés sur le sujet de la fin de vie.

La 3ème session de la convention s'est conclue par un vote des participants sur la question : « Êtes-vous pour une évolution du cadre légal de la fin de vie? ». En tout, 105 personnes ont voté « pour », 38 se sont abstenues et 13 ont voté « contre ». ●



AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Projet de loi « Réforme des retraites »**

- Présentation, par le Gouvernement, des grandes lignes de la réforme : conférence de presse ce mardi 10 janvier à 17h30, puis interview de la PM Elisabeth Borne au JT de France 2 à 20h.
- Présentation du projet de loi en Conseil des ministres : lundi 23 janvier
- AN 1^{ère} lecture (*date précises à confirmer*)
 - Examen en commission des Affaires sociales : à partir du lundi 30 janvier (*dead line pour le dépôt des amendements : jeudi 26 janvier à 17h*)
 - Discussion en séance publique : à partir du lundi 6 février (*dead line pour le dépôt des amendements : jeudi 2 février à 17h*)
- Sénat 1^{ère} lecture :
 - Audition du ministre Olivier Dussopt : mercredi 25 janvier à 17h30
 - Examen en commission des Affaires sociales, puis en séance publique : fin février/début mars (*à confirmer*)

→ **Plusieurs débats (sans discussion, ni vote sur un texte de loi spécifique) en séance publique**

- État de l'école de la République - A la demande du groupe RN à l'Assemblée nationale : mardi 10 janvier
- La crise du système de santé - au Sénat : mercredi 11 janvier



AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ **Mission d'évaluation de la loi Fin de vie de 2016, dite « Claeys-Leonetti » (audition à l'Assemblée nationale) :**

JEUDI 12 JANVIER

- Audition de Jean Leonetti, maire de la Ville d'Antibes, ancien député, co-auteur et co-rapporteur de la loi dite « Claeys-Leonetti »
- Audition de Jean-Louis Touraine, ancien député, ancien président du groupe d'études sur la fin de vie de l'Assemblée nationale

JEUDI 19 JANVIER

- Audition de Sarah Dauchy, présidente, et de Giovanna Marsico, directrice du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV)
- Audition de la sénatrice Michelle Meunier (PS, Loire-Atlantique), co-auteure d'un rapport d'information sur les soins palliatifs (septembre 2021)

LUNDI 23 JANVIER

- Audition d'Alain Claeys, ancien député, co-auteur et co-rapporteur de la loi dite « Claeys-Leonetti » et de Régis Aubry, co-rapporteurs de l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), publié en septembre 2022 : « *Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité* »
- Table ronde avec notamment le Dr Claire Fourcade, Présidente et le Dr Ségolène Perruchio, vice-présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP)

→ **Proposition de loi constitutionnelle de la députée Mathilde Panot (LFI, Val-de-Marne) et des groupes LFI-GDR-EELV-PS visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'IVG et à la contraception - Déjà adoptée à l'AN le 24 novembre dernier**

- Sénat 1^{ère} lecture
 - Examen en commission des lois : mercredi 25 janvier
 - Discussion en séance publique : mercredi 1^{er} février